

**STATUT SUR L'ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL
COMPTABLE**

1 CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») a choisi d'utiliser l'exemption prévue à l'Introduction de la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière* (« IFRS »), permettant aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés (« ATR ») de reporter l'application de la Partie I jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} janvier 2015 (« Période de report »). Par conséquent, Gaz Métro présente ses états financiers consolidés pour l'exercice 2015 conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada – Comptabilité (« Manuel »), intitulée *Normes comptables pré-basculement* (« PCGR du Canada »).

En 2014, Gaz Métro avait annoncé son intention d'adopter les IFRS et d'appliquer la norme IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*, à compter de son exercice 2016. Avant la publication de la norme IFRS 14, la conversion aux IFRS présentait un enjeu majeur pour Gaz Métro puisque contrairement aux PCGR du Canada et aux PCGR des États-Unis, les IFRS n'incluaient pas de norme spécifique sur les ATR. L'annexe A présente l'évolution du projet de changement de référentiel comptable de Gaz Métro depuis 2008.

Malgré le fait que la norme IFRS 14 prévoit que les entités puissent continuer à appliquer les méthodes comptables de leur référentiel comptable actuel en ce qui a trait aux ATR, celle-ci exige toutefois que les effets des ATR pour tous les éléments des états financiers soient regroupés et présentés distinctement par le recours à des totaux partiels. Ces exigences de présentation distincte applicables tant à l'état du résultat net, à l'état du résultat global qu'au bilan présentent un enjeu majeur considérant les impacts substantiels sur les informations financières présentées au marché mettant en jeu leur compréhensibilité et comparabilité avec les informations historiques divulguées dans le passé et celles présentées par les pairs de l'industrie.

De plus, la norme IFRS 14 est provisoire et elle a été publiée par l'IASB en attendant que son projet de norme finale prévu à son calendrier de travail soit finalisé. Ce projet pourrait se poursuivre pendant plusieurs années. Selon la conclusion de celui-ci, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») pourrait publier une norme définitive ou ne formuler aucune exigence précise. La finalité relative aux travaux de l'IASB est fondamentale pour Gaz Métro puisque la conclusion de ce projet pourrait avoir des incidences majeures sur les informations financières présentées dans ses états financiers consolidés.

Cette incertitude entourant la comptabilité des ATR en vertu des IFRS ainsi que les impacts substantiels de l'application de la norme IFRS 14 ont amené Gaz Métro à reconsidérer l'utilisation des PCGR des États-Unis qui permettent pour leur part de maintenir la comptabilisation des actifs et passifs réglementaires, de limiter la volatilité sur les résultats financiers consolidés et de restreindre les modifications au niveau de la présentation et des informations à divulguer.

De plus, l'utilisation des PCGR des États-Unis permettrait de présenter des informations financières comparables à celles publiées par les pairs de l'industrie puisque plusieurs entreprises canadiennes ayant des ATR ont opté pour l'application des PCGR des États-Unis (se référer à l'annexe B pour une liste d'entreprises comparables analysées).

Par conséquent, en mai 2015, les associés de Gaz Métro, GMi et Valener ont obtenu de nouvelles dispenses de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, leur permettant de préparer leurs états financiers consolidés en vertu des PCGR des États-Unis afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada. Ces exemptions sont valides jusqu'à la première des dates suivantes : (i) le 1^{er} janvier 2019; (ii) le premier jour de l'exercice suivant l'arrêt des ATR par Gaz Métro, le cas échéant; (iii) la date de prise d'effet prescrite par l'IASB pour l'application obligatoire d'une norme IFRS permanente et spécifique propre aux entités exerçant des ATR. GMi et Valener utiliseront donc les PCGR des États-Unis pour la préparation de leurs états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2016 à 2018 inclusivement. Gaz Métro, n'ayant aucune obligation d'information du public au sens du Manuel, adoptera la stratégie préconisée par ses associés.

Une fois la période d'exemption terminée, il n'est pas certain à l'heure actuelle que ces entités se convertiront aux IFRS, incluant ou non une norme définitive sur les ATR, ou si elles continueront d'utiliser les PCGR des États-Unis. D'ici là, Gaz Métro continuera de suivre de près les développements au sein de l'IASB et en parallèle, elle analysera les différentes options possibles qui lui permettront de maintenir l'utilisation des PCGR des États-Unis après la fin de la période d'exemption de trois ans. Selon les conclusions de l'IASB et de ces analyses, Gaz Métro modifiera, le cas échéant, le référentiel comptable utilisé.

2 PROJET DE CONVERSION AUX PCGR DES ÉTATS-UNIS

En préparation à ce changement de référentiel comptable en 2016, Gaz Métro effectue actuellement une revue des processus et des principes comptables et réglementaires utilisés pour la préparation de ses états financiers statutaires et réglementaires. Une fois terminées, ces analyses seront présentées aux auditeurs externes afin d'être approuvées.

À l'heure actuelle, Gaz Métro n'est pas en mesure de se prononcer sur les modifications de méthodes comptables, utilisées pour les fins statutaires et réglementaires, qui seront requises lors de la conversion aux PCGR des États-Unis ainsi que sur leurs impacts. Cependant, considérant les analyses effectuées jusqu'à maintenant, Gaz Métro prévoit que les impacts liés à la conversion aux PCGR des États-Unis seront moins importants que ceux qui étaient prévus dans le cadre de la conversion aux IFRS, à l'exception du sujet des avantages sociaux futurs qui pourrait présenter des écarts potentiels importants. Gaz Métro travaille actuellement à conclure sur ces différences ainsi qu'à minimiser les impacts que ces écarts pourraient avoir sur l'établissement des tarifs. Des informations supplémentaires seront divulguées tout au long de l'avancement du projet de conversion.

ANNEXE A – HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS DEPUIS 2008

Rappel : Préparation des états financiers consolidés des exercices 2012 à 2015 en vertu des PCGR du Canada inclus à la Partie V du Manuel.

Date	Événements	Stratégie de conversion future de Gaz Métro
Février 2008	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a annoncé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les normes internationales d'information financière (« IFRS ») incluses à la Partie I du Manuel de CPA Canada - Comptabilité (Manuel) pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. 	IFRS
Juillet 2009	<ul style="list-style-type: none"> L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié un exposé-sondage clarifiant l'application de certaines conventions comptables spécifiques aux activités à tarifs réglementés (« ATR ») qui pourrait entrer en vigueur à la suite de la publication de la norme finale prévue pour juin 2010. 	IFRS
Septembre 2010	<ul style="list-style-type: none"> L'IASB suspend son projet de norme finale sur les ATR. 	IFRS
Octobre 2010	<ul style="list-style-type: none"> En réaction aux développements des IFRS, le CNC a modifié la Partie I du Manuel afin d'inclure une exemption permettant aux entités admissibles ayant des ATR de reporter aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 la conversion aux IFRS. <p>Note : Gaz Métro choisit d'utiliser l'exemption pour finaliser son projet – report de la conversion à l'exercice 2013.</p>	IFRS
Décembre 2010 à février 2011	<ul style="list-style-type: none"> Communications diverses avec l'Autorité des marchés financiers afin d'identifier les solutions possibles pour l'enjeu des ATR en IFRS. 	IFRS
Juillet 2011	<ul style="list-style-type: none"> Obtention par Gaz Métro inc. et Valener Inc. (les associés de Gaz Métro) de dispenses de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») permettant l'utilisation des PCGR des États-Unis pour la préparation des états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2013 à 2015 inclusivement afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada. 	PCGR des États-Unis
Mars 2012	<ul style="list-style-type: none"> Le CNC a modifié la Partie I du Manuel afin de prolonger la période de report pour la conversion obligatoire aux IFRS jusqu'aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 considérant les développements à l'IASB. <p>Note : Gaz Métro choisit d'utiliser l'exemption – report de la conversion à l'exercice 2014.</p>	PCGR des États-Unis
Mai 2012	<ul style="list-style-type: none"> Publication des premiers états financiers trimestriels en vertu des PCGR des États-Unis des comparables canadiens (date de fin du trimestre : 31 mars 2012). 	PCGR des États-Unis

Date	Événements	Stratégie de conversion future de Gaz Métro
Octobre 2012	<ul style="list-style-type: none"> L'IASB remet le sujet des ATR sur son plan de travail. Le CNC a modifié la Partie I du Manuel afin de prolonger la période de report pour la conversion obligatoire aux IFRS jusqu'aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 considérant les développements à l'IASB. <p>Note : L'exemption du CNC est arrivée trop tard pour que les comparables canadiens l'utilisent ce qui n'est pas le cas de Gaz Métro. Gaz Métro choisit donc d'utiliser l'exemption – report de la conversion à l'exercice 2015.</p>	PCGR des États-Unis
31 décembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> Date de fin d'exercice des premiers états financiers annuels en vertu des PCGR des États-Unis des comparables canadiens. 	PCGR des États-Unis
Mars 2013	<ul style="list-style-type: none"> L'IASB publie un « Request for information » sur les ATR – réactivation du projet de norme IFRS. Le CNC a modifié la Partie I du Manuel afin de prolonger la période de report pour la conversion obligatoire aux IFRS jusqu'aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. <p>Note : Gaz Métro choisit d'utiliser l'exemption – report de la conversion à l'exercice 2016.</p>	Projet suspendu - PCGR des États-Unis
Décembre 2013 (Q4-2013)	<ul style="list-style-type: none"> Aucun développement. 	Projet suspendu – ne peut se prononcer sur le référentiel comptable
Janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> Publication par l'IASB de la norme intérimaire IFRS 14, <i>Comptes de report réglementaires</i>, permettant de continuer d'appliquer les principes comptables liés aux ATR du référentiel comptable actuel tout en regroupant et en présentant distinctement les effets des ATR à l'aide de totaux partiels. 	Projet suspendu – ne peut se prononcer sur le référentiel comptable
Août 2014 (Q3-2014)	<ul style="list-style-type: none"> Gaz Métro et ses associés annoncent qu'ils utiliseront les IFRS à compter de leur exercice 2016 à la suite de l'analyse d'IFRS 14. 	IFRS
Septembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> Publication par l'IASB d'un « Discussion paper » sur le projet de norme finale sur les ATR. 	IFRS
Octobre 2014	<ul style="list-style-type: none"> Hydro-Québec annonce qu'elle utilisera les PCGR des États-Unis. 	IFRS
Janvier à mars 2015	<ul style="list-style-type: none"> Analyses détaillées par Gaz Métro des impacts d'IFRS 14 et réponse au document de travail de l'IASB sur les ATR. 	IFRS
Mai 2015	<ul style="list-style-type: none"> Les associés de Gaz Métro obtiennent une dispense des ACVM pour utiliser les PCGR des États-Unis pour les exercices 2016 à 2018 inclusivement. 	PCGR des États-Unis

ANNEXE B

Société en commandite Gaz Métro Cause tarifaire 2016, R-3879-2014

Société en commandite Gaz Métro
Utilités canadiennes - Référentiel comptable utilisé
Préparé en mars 2015

Référentiel comptable prévu pour 2016	Nombre d'entités
PCGR des États-Unis	
Enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission	8
Exemption des ACVM - Note 1	15
PCGR des États-Unis	23
IFRS	5
Nombre total d'entités analysées	28

Entités	Référentiel comptable utilisé actuellement	Date première publication des états financiers annuels sous ce référentiel	Raison justifiant l'utilisation des PCGR des États-Unis
ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2011	Enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission
Alliance Pipeline Limited Partnership	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Altagas Ltd	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
AltaLink	IFRS	31 déc. 2011	n/a
Atco Ltd	IFRS	31 déc. 2011	n/a
Canadian Utilities Limited	IFRS	31 déc. 2011	n/a
Emera Incorporated	PCGR des États-Unis	31 déc. 2011	Exemption des ACVM - Note 1
Enbridge Gas Distribution inc.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Enbridge Inc.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission
Enbridge Income Fund	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Enbridge Pipeline Inc.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Epcor Utilities Inc.	IFRS	31 déc. 2011	n/a
Veresen (auparavant "Fort Chicago Energy Partners L.P.")	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Fortis Inc.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
FortisAlberta Inc.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
FortisBC Inc.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Hydro One Inc.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission
Newfoundland Power Inc.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
NOVA Gas Transmission Ltd	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Nova Scotia Power Incorporated	PCGR des États-Unis	31 déc. 2011	Enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission
Ontario Power Generation	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Spectra Energy Canada Exchangeco Inc.	PCGR des États-Unis	n/a	Enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission
Toronto Hydro Corporation	PCGR des États-Unis, mais utiliseront les normes IFRS à compter du 1er janvier 2015	31 déc. 2012	n/a
Transcanada Corporation	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission
Transcanada Pipelines Limited	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission
Union Gas Limited	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Westcoast Energy Inc.	PCGR des États-Unis	31 déc. 2012	Exemption des ACVM - Note 1
Hydro Québec	Partie V du Manuel de CPA Canada	n/a	Conversion aux PCGR des États-Unis prévue pour 2015 et enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission

Note 1 : Ces entités utilisent les PCGR des États-Unis en vertu d'une exemption obtenue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), valable jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes :

- (i) 1^{er} janvier 2019;
- (ii) le 1^{er} jour de l'exercice financier débutant après que l'entité ait cessé d'avoir des activités à tarifs réglementés; ou
- (iii) la date d'entrée en vigueur prescrite par l'International Accounting Standards Board pour l'application de la norme finale IFRS spécifique aux entités ayant des activités à tarifs réglementés.